

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE EXTRA ORDINAIRE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
 Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE /

NOM	Mireille Poupart	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	Andelu	27/11/20

Participants

: présent.e, : excusé.e

Représentant.e.s des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
Mme ECORCHEVELLE Maud <input checked="" type="checkbox"/> Mme LE LAIDIER Laëtitia <input checked="" type="checkbox"/> Mme DUMAIS Marianne <input checked="" type="checkbox"/> Mme PELLETIER Laurianne <input checked="" type="checkbox"/>	- Président.e Fanny MARTIN <input checked="" type="checkbox"/> - Enseignant.e.s Christine SALAUN <input checked="" type="checkbox"/> Agathe DONA <input checked="" type="checkbox"/> Florent CHRISTOPHE <input checked="" type="checkbox"/> - IEN Laurence LECLERCQ <input type="checkbox"/>	- Le Maire Mr RAVENEL <input checked="" type="checkbox"/> - Adjoint.e.s Mme BLAIZE <input checked="" type="checkbox"/> Mr MECHNET <input checked="" type="checkbox"/>	Invité.e.s (en fonction de l'OJ)

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Mme Dona

Ordre du jour

Harcèlement

1. Harcèlement**Point sur la situation actuelle**

Les délégués de parents d'élèves remercient le conseil d'avoir répondu favorablement à la demande de tenue de ce conseil d'école extra ordinaire. Cette demande a été faite suite à la réception d'un mail d'une maman transmis à tous. Les parents délégués en ont pris conscience et ont donc été alertés et par conséquent inquiétés.

Objet de la rencontre : **Trouver des solutions aux cas de harcèlement et aux actes violents pour que cela se passe au mieux et que les enfants viennent à l'école avec plaisir et se sentent bien.**

Est-ce que le plan harcèlement peut être à nouveau déclenché à l'image de l'an dernier ?

Mr le Maire explique qu'il y a eu des actions faites il y a deux ans. La mairie avait reçu les

parents et les enfants séparément pour discuter des faits. Cela n'a pas pu être reproduit l'année dernière à cause du COVID.

L'équipe enseignante rappelle avant tout que le but est d'**avancer** tous ensemble.

Le plus important est de retrouver de la sérénité pour tous (parents, enfants, équipe pédagogique).

La délicatesse du harcèlement est de savoir quand ça en est et quand ça n'en est pas. Les menaces et la violence verbale ponctuelle ne sont que trop courants dans les écoles et malgré leur importance, ils ne peuvent être qualifiés de harcèlement. Le plan harcèlement ne pourra donc pas être déclenché cette année pour cette situation.

Les parents d'élèves rappellent qu'ils sont présents auprès des familles d'élèves pour leur apporter du soutien et un relais de communication avec l'école dans des cas similaires. Le lien entre les parents et les parents d'élèves se met en place petit à petit et la parole est libérée depuis cette année.

Sans oublier le harcèlement qu'ont subi des enfants, il ne s'agit pas que de cette problématique ciblée mais d'actions plus globales à mener sur l'école entière. Il faut absolument sortir les enfants de leur position de victime et de harceleur et de faire un travail plus global.

Il y a également un travail à mener avec les familles afin qu'elles puissent agir et entendre les paroles et les signaux d'alertes que peut envoyer l'école.

Pour information, il n'y a pas de psychologue scolaire sur la circonscription, le psychologue scolaire de Mantes vient ponctuellement pour soutenir l'équipe enseignante mais ses disponibilités sont de plus en plus rares au fur et à mesure de l'avancée de l'année scolaire. Il est venu dès le début de l'année pour un cas de harcèlement qui a été réglé rapidement. Il suit actuellement un élève qui nécessite un accompagnement urgent et va en commencer un autre suite aux faits relatés dans le mail évoqué par les délégués de parents d'élèves.

Il est remarqué que la violence verbale est omniprésente dans les écoles et commence de plus en plus tôt. C'est la bataille qui doit être menée aujourd'hui afin de retrouver une ambiance de classe et plus largement d'école plus saine.

Les propos violents sont récurrents depuis la rentrée des vacances de la Toussaint dans notre école. Ce que les enfants peuvent entendre à la télévision, dans la sphère familiale, dans les jeux vidéo sont parfois répétés et déformés dans le contexte de l'école.

Tout le conseil s'accorde à dire que le manque de prise de conscience des parents est inquiétant.

Les actions envisagées

L'équipe enseignante reste lucide sur les faits de harcèlement passés et ne les oublie pas. Leur vigilance reste une priorité et sait que la situation reste très fragile. Elle rappelle que les parents ont leur rôle à jouer et ne doivent pas hésiter à les contacter en cas d'inquiétude. La directrice rappelle que l'équipe est là pour régler les problèmes et non les éviter.

- L'équipe reste sur l'idée de faire une intervention auprès des familles pour que l'on travaille main dans la main, cette intervention se déroulerait au sein de l'école.

Sans évoquer les faits passés mais développer une parole libre entre les parents et faire émerger

des outils pour eux afin de permettre de réagir si la situation se produit. Cette rencontre aurait un objectif de prévention/information. Dans ce cadre, l'école aimerait faire intervenir des personnes une ou deux fois par an sur ces sujets là (média/internet/jeu vidéo/harcèlement...).

Le maire ajoute qu'il est important de s'adjoindre de personnes extérieures. Si on doit faire venir une aide extérieure pour aider les enseignants, les parents, les enfants, la commune assumera le coût de cette opération.

Le conseil le remercie de sa proposition.

- Madame l'Inspectrice propose de participer au projet « philo-jeune ». Deux écoles sur la circonscription peuvent en bénéficier.
 - Une intervention toutes les semaines toute l'année sur la capacité à vivre ensemble afin de développer le sens du civisme et de citoyenneté des élèves.
 - Le dispositif inclut forcément le directeur + un intervenant extérieur (conseiller pédagogique par exemple) qui sera M. Christophe afin de lier ce dispositif à la vie de la classe. Cela devrait commencer à partir du mois de janvier (attente de la réponse favorable de madame l'Inspectrice pour être sûr que la classe puisse en bénéficier).
 - On ne connaît pas encore les modalités précises de ce dispositif. S'il porte ses fruits sur cette classe, nous pourrions le déporter sur d'autres classes en fin d'année ou l'année prochaine.
 - Des interventions dans les classes sont également envisagées et faire un travail sur ce qu'est une menace et sur le poids des mots. Il faut que les élèves prennent consciences que les mots ont des conséquences. Cela doit être fait comme un projet sur l'école entière
 - Le projet d'école doit être renouvelé cette année pour 5 ans. Pour rappel il a pour but de définir les objectifs de l'école suite à l'analyse des difficultés ressenties. Il s'agit en quelque sorte d'une ligne directrice pour l'école. Les enseignants souhaitent y ajouter le harcèlement et consacreront des actions sur le long terme sur ce sujet.
 - Madame Pelletier propose des cours d'empathie. Cela serait notamment intéressant avec les plus petits. Cela sûrement plus difficile avec les plus grands qui ont déjà forgé plus ou moins leur caractère mais l'idée retient l'attention des enseignants. Lorsque les enfants arrivent à vivre ces expériences d'empathie, de bienveillance leur relation aux autres devient plus facile.
 - Création d'une charte du vivre-ensemble pour l'école par les élèves. Elle accompagnera le règlement intérieur.
 - Mr Christophe rappelle que l'Enseignement Moral et Civique est une matière enseignée dans toutes les classes et qu'elle fait partie intégrante des apprentissages tout au long de l'année
 - Élections d'ambassadeurs « bienveillants » ou « vivre ensemble »
- Deux élèves élus par classe qui seront en tutorat. Une fois par mois, un point sera fait avec la directrice sur le temps de classe comme un mini conseil. L'idée est qu'ils aient certaines missions mais sans endosser le rôle du juge ou du policier. L'équipe enseignante souhaite porter une grande importance sur la rédaction des missions de ces ambassadeurs afin que ce rôle ne se retourne pas contre eux (une oreille attentive, un observateur, un médiateur, prendre les propositions des élèves).
- Les élèves doivent comprendre que pour garantir une ambiance sereine, nous avons tous notre rôle à jouer même les plus jeunes.

Nous sommes conscients que pour voir les résultats de ces actions il faudra beaucoup de temps.
Cela prendra du temps de désamorcer cette habitude de violence verbale ou physique, mais réagir
à travers ces actions nous semble aujourd'hui nécessaire et impératif.

Fait à Andelu

Le 11/12/20

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole

Le / la secrétaire de séance

